

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 20 avril 2026

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le vingt avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Claire CHAN-FAYE, Gabriel POVERT, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Laurent TONON, Christophe BREST,

**Date de la
convocation :**
16 avril 2026

Excusés : Jean-Luc CAZOTTES, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur, Olivier GUINOIS, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance : Gabriel POVERT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le **22 AVR. 2026** et publication le **22 AVR. 2026**

DL_09_2026 - Objet : Tableau des effectifs - modification au 1er mai 2026

M. le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la délibération de création de poste du 20 avril 2026 portant création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (n° DL-08-2026).

Le Comité syndical ainsi informé :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le Décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont en catégorie C de la filière médico-sociale ;
- Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Considérant la délibération du 27 novembre 2025 n° DL-19-2025 portant modification du tableau des effectifs ;
- Considérant la délibération du 20 avril 2026 n° DL-08-2026 de création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe ;

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de réception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_09_2026-DE

A G E D I

Et après avoir délibéré par 7 voix pour

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1er mai 2026 telle qu'elle lui a été présentée :

EMPLOIS PERMANENTS

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures/ semaine
	Nombre de postes	fonction		
Sanitaire et sociale	1	Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (ATSEM)	C3	32 h
Technique	1	Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe	C3	32 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe	C3	9.5 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	32 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	29 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	29 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	32 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	25 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	21 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	8 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	22 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	22 h 15

- Demande à M. le Président de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026 Date de reception de l'AR: 22/04/2026
081-258102201-DL_09_2026-DE A G E D I

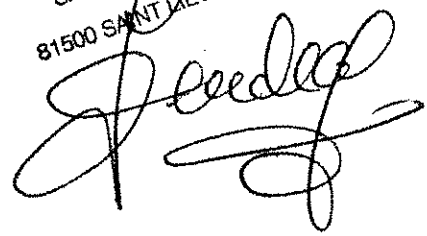
Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 20 avril 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance
Gabriel POVERT



S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUR
MARIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR



Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de reception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_09_2026-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026
Date de reception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_09_2026-DE
A G E D I